

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/13-586-1442 du 28/01/2013

### **BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STL - SPECIALITE : SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRE - EPREUVE DE PROJET EN ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE A LA SPECIALITE, EPREUVE D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LV1 ET EPREUVE D'EVALUATION DES COMPETENCES EXPERIMENTALES**

Références : note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012 publié au BOEN n° 12 du 22 mars 2012 relative à l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et à l'épreuve d'enseignement technologique en LV1, consultable à l'adresse : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=26358](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=26358) modifiée et complétée par la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012 publiée au BO n° 45 du 6 décembre 2012 consultable à l'adresse : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=28748](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=28748) - note de service n° 2012-035 du 6 mars 2012 publié au BOEN n° 12 du 22 mars 2012 (lien précédent) relative à la définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme DUFORT - Tel : 04 42 91 71 94 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves de projet en enseignement spécifique à la spécialité, d'enseignement technologique en LV1 et d'évaluation des compétences expérimentales mises en place à compter de la session 2013 du baccalauréat de la série STL renouvelée.

#### **I – Epreuve de projet**

Le projet en enseignement spécifique de la spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire est conduit sur une durée de 36 heures.

L'épreuve de projet notée sur 20 points est une épreuve orale de coefficient 6 dont l'évaluation, organisée en cours d'année dans l'établissement de formation, est réalisée en deux temps.

##### **1-1 Premier temps d'évaluation : conduite du projet**

Cette partie d'épreuve est notée sur 10 points.

L'évaluation est réalisée par les professeurs qui assurent l'accompagnement pédagogique du projet technologique à partir d'un point intermédiaire, dans la semaine du 4 au 9 mars et au terme du projet.

###### **1-1-1 Evaluation**

Bien qu'il s'agisse d'un travail en partie collectif, l'évaluation est individuelle et fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012. La fiche doit être complétée au plus tard la semaine du 25 au 30 mars au terme de la période consacrée au projet.

La note attribuée est accompagnée d'appréciations détaillées pour chacune des compétences évaluées.

Pour renseigner cette fiche le professeur s'appuie :

- sur l'évaluation des compétences développées par chaque élève lors de l'élaboration, de la réalisation et de l'exploitation du projet
- sur le point intermédiaire et le bilan final réalisés sur la conduite du projet par le groupe.

### 1-1-2 Organisation de l'épreuve

Les élèves-candidats et les professeurs sont convoqués par le chef d'établissement.

Une liste d'émargement des candidats doit être établie par les établissements. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour l'évaluation, une deuxième convocation est proposée au candidat. Seule l'absence non justifiée permet l'attribution de la note zéro à cette partie de l'épreuve.

**Remarque : Lors de l'évaluation du point intermédiaire de la conduite du projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 est également réalisée.**

## 1-2 Deuxième temps d'évaluation : présentation du projet

Cette partie d'épreuve est notée sur 10 points.

La présentation du projet comporte deux composantes évaluées distinctement : la réalisation d'un rapport et la soutenance orale

### 1-2-1 Le rapport de projet.

Le rapport est noté sur 4 points. Il est réalisé par le groupe d'élèves qui a conduit le projet (groupe-projet). Il comporte quinze pages au maximum, annexes comprises. Il est déposé dans l'établissement d'origine par le groupe de candidats au plus tard le **jeudi 28 mars 2013**. Le rapport de projet est déposé en deux exemplaires, **un exemplaire sous forme papier et un exemplaire sous forme numérique au format PDF enregistré sur un CD.**

Le fichier sera nommé :

**STLprojet13\_lycée-candidat\_nom-initialeprenom-candidat1\_nom-initialeprenom-candidat2\_nom-initialeprenom-candidat3\_nom-intialeprenom-candidat4.pdf.**

Chaque établissement transmettra au plus tard le vendredi 29 mars :

- par mail le rapport enregistré au format PDF à monsieur Marc Peyrat

[marc.peyrat@ac-aix-marseille.fr](mailto:marc.peyrat@ac-aix-marseille.fr)

- par courrier un CD (support d'enregistrement du rapport) au lycée Jean Perrin à l'attention de

Monsieur Marc Peyrat  
Lycée Jean Perrin  
74 rue verdillon  
13010 MARSEILLE

Monsieur Marc Peyrat enverra à chacun des deux membres de la commission d'évaluation, pour réception le **lundi 8 avril au plus tard** :

- les rapports enregistrés au format PDF par mail
- un CD support d'enregistrement des rapports par courrier

Après avoir vérifié l'exemplaire papier du rapport, les examinateurs complètent **pour chaque candidat** une fiche d'évaluation (annexe 2 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012).

La note sur 4 points attribuée à cette composante de l'épreuve est la même pour tous les élèves du même groupe.

La note attribuée est accompagnée d'appréciations détaillées sur la qualité scientifique et rédactionnelle du rapport. Dans l'éventualité où un groupe d'élèves ne remet pas de rapport la note zéro est attribuée à chaque élève du groupe.

### 1-2-2 La soutenance orale du projet

Elle est notée sur 6 points. Elle débutera le lundi 6 mai et se poursuivra les jours suivants si nécessaire.

#### 1-2-2-1 Déroulement de l'épreuve

La soutenance orale du projet se décompose en deux parties :

- une présentation collective qui peut comprendre la présentation d'une expérience, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du projet, selon un déroulement librement choisi. Chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes
- un entretien individuel d'une durée de 10 mn pendant lequel le candidat **est seul en présence** du jury. L'entretien porte sur l'ensemble du projet.

Au cours de la présentation orale du projet, outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un ou plusieurs documents supports élaborés par le groupe-projet à cet effet. Il peut s'agir par exemple d'un diaporama, mais ce peut être un autre type de support.

La soutenance orale du projet fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service n° 2012-034 du 6 mars 2012.

La note est accompagnée de commentaires justifiant les compétences du candidat en termes de communication et d'argumentation ainsi que de la maîtrise scientifique du projet.

**Remarque : Afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation de l'épreuve de projet, la commission d'évaluation de la présentation du projet ne doit pas avoir connaissance des résultats de l'évaluation de la conduite du projet.**

#### 1-2-2-2 Organisation de l'épreuve

L'épreuve est organisée sous l'autorité du recteur. Le chef d'établissement, chef de centre, veille à son bon déroulement.

S'agissant d'une épreuve évaluée en cours d'année, il appartient au chef d'établissement d'établir pour chaque groupe d'élèves une convocation indiquant le jour et l'horaire ainsi qu'une liste d'émargement des candidats. Seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à la soutenance orale.

L'évaluation est réalisée par une commission composée de deux professeurs qui n'ont pas encadré le projet du candidat. Au moins un de ces deux professeurs enseigne dans un autre établissement que celui du candidat.

Chaque établissement centre d'épreuve devra faire parvenir à la DIEC 2.02 pour le vendredi 22 mars 2013, le calendrier exact qu'il aura retenu pour le déroulement de l'épreuve dans la limite de 8 heures d'évaluation par jour.

Monsieur Marc Peyrat transmettra à la DIEC 2.02 l'organisation et la composition des jurys pour chaque centre d'épreuves. Les membres des commissions d'évaluation seront convoqués par mes services.

### 1-3 Notation de l'épreuve de projet

L'évaluation de l'épreuve de projet est individuelle. L'épreuve est notée sur 20 points **en points entiers**. Cette note résulte de la somme des notes obtenues aux évaluations de la conduite du projet (sur 10 points) du rapport de projet (sur 4 points) et de la soutenance orale du projet (sur 6 points). Dans l'hypothèse où l'addition des notes attribuées à chaque composante conduit à une note décimale, elle doit être arrondie au point entier supérieur.

La note globale sur 20 ainsi obtenue est reportée sur le bordereau informatique de notation transmis par la DIEC aux établissements en mars. Les notes doivent être saisies sur LOTANET au plus tard fin mai 2013.

### 1-4 Cas particulier des candidats individuels

Ils ne présentent que la seconde partie de l'épreuve à partir d'un rapport et d'un descriptif de la conduite de projet qu'ils auront eux-mêmes réalisés. L'épreuve se déroule comme indiqué ci-dessus (point 1-2)

Seule la présentation orale est évaluée et conduit à une note sur 20 points. L'absence de rapport ou de descriptif est toutefois pénalisée.

Le lycée Jean Perrin à Marseille est désigné centre académique pour les candidats individuels. Ceux-ci devront y déposer leur rapport au plus tard le jeudi 28 mars 2013 en un exemplaire sous forme papier et en un exemplaire sous la forme numérique au format PDF enregistré sur un CD.

Le fichier sera nommé :

STLprojet\_Jean-Perrin\_candidat individuel\_nom-prenom-candidat.pdf.

Il sera transmis dans les mêmes conditions que celui des candidats scolaires aux membres de la commission (aucun candidat à la session 2013).

## 2 – Epreuve d'enseignement technologique en LV1

Il s'agit d'une épreuve orale évaluée en cours d'année pour laquelle seuls les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 multipliés par 2 sont pris en compte pour l'examen.

Pour les candidats scolaires la langue de l'épreuve est obligatoirement celle enseignée par l'établissement. Elle peut être distincte de la langue choisie par le candidat au titre de l'épreuve obligatoire de LV1.

Pour les candidats individuels la langue retenue pour l'épreuve est l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

### 2-1 Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte **uniquement** sur les compétences de communication en LV1 dans le contexte de la réalisation du projet en sciences physiques et chimiques en laboratoire..

Le candidat présente en langue vivante 1 les différentes problématiques scientifiques et techniques auxquelles il est confronté et explique les choix qu'il a effectués. Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

### 2-2 Organisation de l'épreuve

Elle est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement qui convoque les élèves et les professeurs.

Une liste d'émargement est établie. En cas d'absence d'un élève le jour prévu pour l'évaluation une deuxième évaluation lui est proposée. Il est rappelé que seule l'absence injustifiée permet l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur de LV1 et d'un professeur de spécialité ayant participé au suivi du projet.

L'épreuve se déroule en deux parties :

#### 2-2-1 Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet.

Cette première partie notée sur 10 points s'articule avec la première partie de l'épreuve de projet en sciences physiques et chimiques en laboratoire. Elle a lieu au plus tard la semaine du 4 au 9 mars 2013.

##### ➤ Déroulement de l'épreuve

Dans un premier temps le candidat dispose d'une durée conseillée de 5 minutes pour présenter en langue vivante 1 le projet, son état d'avancement, les raisons de son choix.

Dans un second temps un échange d'une durée conseillée identique a lieu avec le jury. Le candidat prend part à une conversation technique en LV1 au cours de laquelle il justifie ses choix.

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle publié en annexe 4 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.

#### 2-2-2 Deuxième partie : présentation orale en LV1 du projet

Cette deuxième partie notée sur 10 points est organisée au troisième trimestre au plus tard la semaine du 13 au 18 mai 2013.

##### ➤ Déroulement de l'épreuve (durée 10 minutes)

Il s'agit d'une présentation individuelle. Chaque candidat-élève élabore un dossier scientifique et technique sous forme numérique en langue vivante 1. Ce dossier comporte 1 à 5 pages tableaux et graphiques inclus. Aucun document papier n'est attendu.

Le dossier constitue un support d'évaluation, il n'est pas noté et n'est pas remis à la commission d'évaluation avant l'épreuve.

La présentation orale débute par un exposé du candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs d'une durée identique. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 minutes.

#### ➤ Notation

La commission d'évaluation établit pour chaque candidat une fiche d'évaluation selon le modèle en annexe 5 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.

### **2-3 Notation de l'épreuve d'enseignement technologique en LV1**

L'épreuve est notée sur 20 points en points entiers. Cette note résulte de la somme des notes sur 10 obtenues aux deux parties de l'épreuve présentation orale en LV1 de la conduite de projet et présentation orale en LV1 du projet. Dans l'hypothèse où l'addition des notes attribuées à chaque composante conduit à une note décimale, elle doit être arrondie au point entier supérieur.

La note globale sur 20 ainsi obtenue est reportée sur le bordereau informatique de notation adressé par la DIEC 2.02 aux établissements en mars. Les notes doivent être saisies sur LOTANET au plus tard fin mai 2013.

### **2-4 Cas particulier des candidats individuels**

Les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve (présentation orale en LV1 du projet) qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.

## **3 – Dispositions communes aux épreuves de projet et d'enseignement technologique en LV1**

### **3-1 Organisation des épreuves**

L'organisation des épreuves est de la compétence du chef d'établissement, même lorsque les examinateurs sont convoqués par le recteur (cf. épreuve de la présentation du projet).

Le chef d'établissement informe suffisamment à l'avance les élèves de la date des évaluations en s'assurant d'une traçabilité certaine, afin d'éviter toute contestation. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour son évaluation, une évaluation de rattrapage est mise en place. Si l'élève ne s'y présente pas il est porté absent à la partie de l'épreuve correspondante.

### **3-2 Fiches d'évaluation**

**Les fiches d'évaluation pré-renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements par publipostage à partir du 4 février 2013.**

Les fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande uniquement après la délibération des jurys. C'est pourquoi elles doivent être complétées avec le plus grand soin. Elles sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après les délibérations des jurys.

**En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats les notes qu'ils attribuent. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.**

L'épreuve de projet et l'épreuve d'enseignement technologique en LV1 décomposée en sous épreuves évaluées en cours d'année sont déclarées non délibérées au niveau des sous-épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Cette majoration sera automatiquement répercutée dans DELIBNET sur les sous-épreuves concernées. Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

## **4 – Epreuve d'évaluation des compétences expérimentales**

Il s'agit d'une épreuve **ponctuelle** pratique d'une durée de 3 heures et de coefficient 6.

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de sciences et physiques et chimiques en laboratoire en classe de première et terminale et sur le programme de l'enseignement de mesure et

instrumentation en classe de première. Elle a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève **du 27 mai au 5 juin 2013**.

#### **4-1 Objectif de l'épreuve**

L'épreuve a pour objectif d'évaluer le candidat dans le cadre d'une démarche scientifique menée en laboratoire de physique-chimie.

Le candidat est évalué sur les six compétences suivantes :

**s'approprier :**

le candidat s'approprié la problématique du travail à effectuer et l'environnement matériel à l'aide d'une documentation ;

**analyser :**

le candidat justifie ou propose un protocole, propose un modèle ou justifie sa validité, choisit et justifie les modalités d'acquisition et de traitement des mesures ;

**réaliser :**

le candidat met en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;

**valider :**

le candidat identifie des sources d'erreur, estime l'incertitude sur les mesures à partir d'outils fournis et analyse de manière critique la cohérence des résultats ;

**communiquer :**

le candidat explique ses choix et rend compte de ses résultats sous forme écrite et orale ;

**être autonome et faire preuve d'initiative :**

le candidat exerce son autonomie et prend des initiatives avec discernement et responsabilité.

#### **4-2 Composition du jury**

La composition du jury est arrêtée par la DIEC en liaison avec l'IA-IPR de la spécialité.

A cet effet une réunion sera organisée au mois de mars

La composition du jury est établie en respectant les principes suivants :

- les membres du jury ne peuvent pas examiner leurs élèves de l'année en cours (article D 336-9 du code de l'éducation),
- les examinateurs sont les professeurs de l'équipe de physique et chimie de l'établissement
- Ce n'est que dans le cas très exceptionnel où le vivier des enseignants ne permet pas à l'établissement de se suffire à lui-même qu'il peut être fait appel à des enseignants extérieurs à l'établissement.

Les membres du jury sont convoqués par le division des examens et concours.

#### **4-3 Convocation et absence des candidats**

S'agissant d'une épreuve ponctuelle, la convocation des candidats s'effectue à deux niveaux :

- Au niveau rectoral. Le candidat reçoit une convocation générale qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation de l'épreuve ponctuelle de compétences expérimentales.
- Au niveau de l'établissement. Le plan de passage de l'épreuve par demi-journée est établi sous la responsabilité du chef d'établissement

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat. Si l'absence est justifiée une deuxième convocation lui est proposée. En cas d'impossibilité majeure le candidat devra se présenter à la session de remplacement.

#### **4-4 Organisation de l'épreuve**

Une banque nationale de sujets est constituée. Pour chaque session, un ensemble de sujets est tiré au sort au niveau national et communiqué aux établissements au début du troisième trimestre.

Chaque sujet décrit la situation expérimentale dans laquelle le candidat est évalué et est accompagné d'un modèle de fiche d'évaluation. Les établissements choisissent dans cet ensemble les situations d'évaluation qu'ils mettront en œuvre, en veillant à offrir un juste équilibre entre les différentes composantes de l'enseignement de spécialité.

Tous les établissements publics et privés sous contrat sont centres d'examen pour cette épreuve.

Au début de l'épreuve le candidat tire au sort la situation dans laquelle il est évalué.

Un examinateur évalue simultanément quatre candidats au maximum. Si les conditions matérielles le permettent, une même situation d'évaluation peut concerner plusieurs groupes de quatre candidats en respectant la condition : un examinateur évalue l'intégralité de la prestation du groupe de quatre candidats qui lui est attribué.

#### **4-5 Evaluation**

L'épreuve est notée sur 20 points en points entiers.

L'évaluation doit prendre en compte les six compétences : s'approprier, analyser, réaliser, valider, communiquer, être autonome et faire preuve d'initiative.

Les professeurs examinateurs disposent d'une fiche d'évaluation, correspondant à la situation d'évaluation, au nom de chaque candidat. Cette fiche sert de support à l'évaluation du candidat ; elle porte la note qui lui est attribuée avec un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la feuille réponse rédigée par le candidat ont le statut de copies d'examens. Ils sont strictement confidentiels.

#### **4-6 Cas particulier des candidats individuels**

Les candidats individuels passent cette épreuve dans un établissement public ou privé sous contrat à une date fixée par le recteur de l'académie, sur les sujets retenus au niveau national (pour la session 2013 de l'examen aucun candidat individuel n'est inscrit dans l'académie).

#### **4-7 Aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap**

Les élèves présentant un handicap, pour lequel l'avis du médecin désigné par la commission départementale des personnes handicapées a préconisé un aménagement, passent l'épreuve à partir d'une sélection de situations d'évaluation adaptées à leur handicap et déterminées à partir des listes nationales.

En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter sur le choix des types de situations d'évaluation, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que les compétences expérimentales évaluées prévues dans le sujet ne soient pas modifiées et soient mise en œuvre par le candidat lui-même.

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**Tableau récapitulatif des épreuves de projet, d'enseignement technologique en LV1 et d'évaluation des compétences expérimentales**

<b>Epreuve / Barème</b>	<b>Parties de l'épreuve / Barèmes</b>	<b>Examineurs</b>	<b>Dates</b>	<b>Durée</b>	<b>Documents utilisés par les candidats</b>	<b>Fiches d'évaluation pour chacun des candidats</b>
Epreuve de <b>projet</b> (notée sur 20 points)	Première partie : conduite de projet évaluée sur <b>10 points</b>	Professeurs de l'établissement suivant le déroulement du projet durant l'année	<b>Point intermédiaire réalisé la semaine du 4 au 9 mars 2013.</b> <b>Au terme du projet, au plus tard du 25 au 30 mars 2013.</b>	/	Aucun	Fiche annexe 1 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012
	Deuxième partie : présentation du projet à l'aide du rapport du groupe évalué sur <b>4 points</b>	Commission d'évaluation composée de <b>deux professeurs : un enseignant de l'établissement en charge de la filière STL SPCL mais n'intervenant pas en classe de terminale et un enseignant extérieur à l'établissement, intervenant dans l'enseignement de spécialité SPCL de la classe de terminale.</b> <b>Ils seront convoqués par le recteur</b>	<b>Rapport de projet déposé</b> dans l'établissement par chaque groupe <b>au plus tard le jeudi 28 mars 2013</b> <b>Rapport envoyé par mail et par courrier (enregistré sur un CD) à Marc Peyrat le 29 mars 2013 au plus tard</b>	/	Chaque groupe ayant conduit le projet remet <b>un rapport sous forme papier</b> (conservé dans l'établissement) <b>et un sous forme numérique au format pdf</b> (transmis aux membres de la commission)	Fiche individuelle d'évaluation annexe 2 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012
	Troisième partie : présentation du projet à l'aide d'une soutenance orale évaluée sur <b>6 points</b>		<b>Calendrier exact du déroulement de l'épreuve transmis par l'établissement à la DIEC (Rectorat) pour le 23 mars 2013</b> Présentation orale <b>Le 6 mai 2013 et les jours suivants si nécessaire</b>	Présentation collective : <b>5 min</b> par candidat. Entretien individuel : <b>10 min</b>	Outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un document support, élaboré par le groupe, pour la présentation orale du projet.	Fiche individuelle d'évaluation annexe 3 de la note de service 2012-034 du 6 mars 2012
Epreuve d' <b>enseignement technologique en LV1</b> (notée sur 20 points mais seuls sont pris en compte pour l'examen les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20 multipliés par 2 )	Première partie : présentation orale en LV1 de la conduite de projet évaluée sur <b>10 points</b>	Professeurs de l'établissement de LV1 et de spécialité suivant le projet durant l'année	<b>Au plus tard la semaine du 4 au 9 mars 2013.</b>	<b>Durée conseillée</b> Présentation : <b>5 min</b> Entretien : <b>5 min</b>	Aucun	Fiche individuelle d'évaluation annexe 4 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.
	Seconde partie : présentation orale du projet en LV1 évaluée sur <b>10 points</b>	Professeurs de l'établissement de LV1 et de spécialité suivant le projet durant l'année	<b>Au plus tard dans la semaine du 13 au 18 mai 2013</b>	Présentation : <b>5 min</b> Entretien : <b>5 min</b>	Chaque candidat élabore un dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en LV1. Ce dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué	Fiche individuelle d'évaluation annexe 5 de la note de service n° 2012-179 du 20 novembre 2012.
Epreuve d' <b>évaluation des compétences expérimentales</b> (notée sur 20 pts)	Le candidat tire au sort la situation dans laquelle il est évalué sur <b>20 points</b> , au début de l'épreuve.	Un professeur de la discipline de l'établissement n'ayant pas le candidat comme élève durant l'année en cours	Epreuve <b>du 27 mai au 5 juin 2013</b>	<b>3 h</b>	Aucun	Fiche d'évaluation adaptée à chaque situation d'évaluation à partir de celle issue de la banque nationale

## BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Série STL

## Epreuve de projet

## Fiche d'évaluation de la conduite de projet

<b>SESSION :</b>	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Appropriation de la problématique				
Planification des phases du projet et gestion du temps				
Recherche et traitement d'informations autour de la problématique				
Pertinence et réalisation des activités pour répondre à la problématique : expériences, activités en entreprise ou en laboratoire...				
Autonomie, esprit d'initiative et prise de responsabilités				
Participation au travail d'équipe				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 10</b>
---------------	-------------

<b>COMMENTAIRES</b>	
Noms et prénoms des professeurs ayant suivi le projet	Date et signatures

## BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Série STL

## Epreuve de projet

## Fiche d'évaluation du rapport de projet

<b>SESSION :</b>	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation générale du document : plan, organisation, soin apporté, présence d'une synthèse				
Qualité de la rédaction : clarté de l'expression, rigueur du vocabulaire, présentation des résultats				
Contenu scientifique : mise en évidence de la démarche, justification des choix effectués, résultats des investigations conduites, pertinence et analyse de la ou des réponse(s) apportée(s) à la problématique				
Qualité de la synthèse				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 4</b>
---------------	------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des professeurs évaluateurs du rapport et de la soutenance	Date et signatures

## BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

## Série STL

## Epreuve de projet

## Fiche d'évaluation de la soutenance orale de projet

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation et pertinence du document support utilisé pour l'oral				
Construction de l'exposé: pertinence de la construction par rapport à la problématique, présence d'un plan, gestion du temps				
Expression claire et rigoureuse, distance par rapport aux documents				
Contenu scientifique de l'exposé : compréhension de la problématique, argumentation, justification des choix effectués, rigueur dans les termes utilisés				
Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				

NOTE :

/ 6

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des professeurs évaluateurs du rapport et de la soutenance	Date et signatures

Baccalauréat technologique série STL

Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Nom :

Etablissement :

Prénom :

Session :

**Fiche d'évaluation de la première partie de l'épreuve :  
Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet**

Rappel : il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend donc qu'il soit capable de décrire clairement et avec un vocabulaire adapté la problématique identifiée et les activités réalisées et qu'il soit capable d'apporter des précisions à la demande du jury.

Compétences évaluées	Evaluation			
	0	1	2	3
<b>Présenter le projet, son état d'avancement prévisionnel ou réel en langue vivante 1 (sur 5 points) (1)</b>				
Présenter l'intérêt du projet, les raisons de son choix				
Décrire un état d'avancement du projet, d'une idée, d'une démarche, d'une solution				
Décrire les tâches collectives et individuelles conduites ou à conduire				
<b>Prendre part à une conversation technique en langue vivante 1 (sur 5 points) (2)</b>				
Interagir avec le jury en vue de le convaincre				

- (1) - niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet.  
 - niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.  
 - niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.

*Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.*

- (2) - niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.  
 - niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.  
 - niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence.

*Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».*

NOTE :

/ 10

APPRECIATIONS

Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

Baccalauréat technologique série STL

Epreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

Nom :

Etablissement :

Prénom :

Session :

**Fiche d'évaluation de la seconde partie de l'épreuve :  
Présentation orale en langue vivante 1 du projet**

Rappel : il s'agit d'évaluer les compétences spécifiques à l'utilisation d'une langue vivante dans le cadre d'un enseignement technologique, en s'appuyant obligatoirement sur le projet conduit par le candidat. On attend qu'il soit capable, en langue vivante 1, de présenter son projet en dégageant la problématique mise en œuvre pour ensuite rendre compte de sa démarche technique en justifiant ses choix. Il effectuera un bilan des résultats obtenus.

Compétences évaluées	Evaluation			
	0	1	2	3
<b>Faire le bilan du projet en langue vivante 1 (sur 5 points) (1)</b>				
Situer le projet dans sa dimension socioculturelle (développement durable, sécurité, aspects économiques ...)				
Expliquer et justifier un des choix effectués				
Présenter des résultats finalisés d'expérimentation, de démarches de réflexion				
<b>Prendre part à une conversation technique en langue vivante 1 (sur 5 points) (2)</b>				
Interagir avec le jury en vue de le convaincre				

- (1) - niveau 1 : le candidat utilise un champ lexical souvent approximatif et commet de fréquentes fautes grammaticales ne permettant pas de faire la preuve de l'appropriation du projet.  
 - niveau 2 : le candidat livre un discours clair et intelligible mais avec un vocabulaire limité et quelques erreurs.  
 - niveau 3 : le candidat s'exprime dans une langue correctement maîtrisée permettant de présenter un discours pertinent et argumenté.

*Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 », puis divisent le total des points attribués par 3.*

- (2) - niveau 1 : le candidat intervient simplement mais la communication repose sur la répétition et des demandes de reformulation.  
 - niveau 2 : le candidat répond et réagit en apportant quelques précisions par rapport à son exposé.  
 - niveau 3 : le candidat cherche à argumenter, à convaincre, réagit avec pertinence.

*Afin d'obtenir une note sur 5 points pour cette partie de la grille d'évaluation, les examinateurs attribuent 1 point au « niveau 1 », 3 points au « niveau 2 » et 5 points au « niveau 3 ».*

NOTE :

/ 10

APPRECIATIONS

APPRECIATIONS	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures